

LE JOUR, 1947
7 Août 1947

LE GOUVERNEMENT ET LA CHAMBRE : LA CHAMBRE VEUT SIEGER

Les députés veulent se réunir. Ils veulent se faire convoquer en session extraordinaire. Ils le demandent au Pouvoir exécutif dans les formes légales. Ils n'ont pas tort.

La Chambre avec 55 députés seulement (et composé statutairement comme le sont nos Chambres) est très insuffisante pour expédier la besogne législative de l'Etat. Que ne doit-on dire en considérant la mauvaise habitude qu'elle a prise de travailler peu, quand elle travaille, et d'être la moitié de l'année en vacances ? Nous ne parlons pas de cette Chambre qui paraît montrer l'ardeur des néophytes, mais de l'institution.

Une partie des députés est compétente mais elle est fort occupée `à des affaires personnelles ; l'autre partie est incompétente et fort occupée elle aussi (avec bonne humeur elle ne le cache pas). Comment veut-on que dans ces conditions aillent les affaires de l'Etat ?

Il est manifestement expédient que la Chambre siège, et que le Gouvernement aide à la formation et à l'information de la Chambre en envoyant, à côté des ministres, de hauts fonctionnaires devant elle ; cela la Constitution le permet ; entre les lignes, elle le recommande même.

Quant au travail des Commissions, il doit se faire avec plus d'assiduité, revêtir plus de sérieux ; à cela aussi le Gouvernement peut contribuer plus efficacement par ses démarches, par la qualité et la diligence de ses représentants.

Mais, entre la Présidence de la Chambre et la Présidence du Gouvernement c'est comme un pacte pour se déranger le moins possible, pour être à la fois présent et absent, pour faire des séances de mise en scène et de forme et pour donner de temps en temps aux tribunes une sorte de spectacle.

Au Liban, le gouvernement, quel qu'il soit, porte largement la responsabilité de la Chambre. Dans la mesure où il se désintéresse d'elle, dans la mesure où il l'ignore, dans la mesure où il la fuit, il la détruit ; davantage encore en obtenant ses votes au prix de faveurs individuelles. Nous avons constaté plus d'une fois que l'instabilité ministérielle dans ce pays, est rarement imputable à la Chambre. Rarement la Chambre a retiré sa confiance à un Gouvernement. Quand le Gouvernement s'en va, c'est généralement qu'il s'est épuisé par le dedans.

En bref, la Chambre au Liban doit travailler plus pour arriver à mieux connaître ses devoirs et à les remplir. Elle doit faire effort pour apprendre le métier et pour l'exercer dans des conditions moins critiquables. Comme elle se présente, elle prête le flanc, de toutes les façons, et il n'est pas étonnant qu'elle appelle l'ironie et le pamphlet.

Il dépend de la Chambre d'avoir plus de tenue et de se respecter plus pour qu'on la respecte.

Mais le Gouvernement, sans se discréditer, peut-il se montrer étranger à cela ?